

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53 du 13 janvier 1949 :

n° 53

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 janvier 1949

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro

31 janvier 1949

TEXTE INTÉGRAL

Ismaël Doubet est engagé en qualité de planton 3e échelon et mis à la disposition du directeur du port de Djibouti, pour compter du 11 janvier 1949. L'intéressé conserve dans son échelon une ancienneté pour services militaires de 1 an, 9 mois et 4 jours.